

Performances des innovations sociales et évaluation de l'utilité sociale : Cas de L'Initiative de développement Humain au Maroc

Professeur Brahim Dinar, Université

Hassan 1^{er} Settat

bh.dinar@gmail.com

- Les dix dernières années Le registre évaluatif dans le domaine de l'ESS comme pour les politiques publiques occupe une place centrale, à travers le questionnement du concept d'utilité sociale (US) et l'évaluation de l'US.

- Ce concept a intéressé la société française d'évaluation (SFE) qui y voit une « convention socio-politique » soumise au débat contradictoire entre les diverses parties concernées, autrement dit, une construction sociale(4). *L'évaluation de l'utilité sociale permet de mesurer le contenu réel des stratégies sociales innovantes, autrement dit, elle permet de réinterroger le contenu réel de la valeur(5)* au sens de biens à créer, dans l'intérêt des usagers sous la forme d'alternative économiques et sociales à base d'utilité sociale. *Evaluer l'utilité sociale c'est évaluer le bien-fondé d'un programme, d'une action ou une politique, en un mot la plus value d'une action sociale.*

- **PROBLÉMATIQUE**

Comment l'évaluation de l'utilité sociale d'une structure peut-elle rendre compte de la performance de la stratégie sociale innovante de cette structure?. Nous mettons l'accent sur le processus évaluatif entamé au Maroc depuis 2005, dans le cadre de l'Initiative nationale de développement humain, en tant que stratégie socialement innovante

- **LE PLAN DE CE PAPIER SE STRUCTURE DE LA FAÇON SUIVANTE :**
- Autour du concept d'utilité sociale.
- Utilité sociale et performance des innovations sociales.
- Performance et innovations sociales : quelle relation ?
- Evaluation de l'US un registre de l'innovation sociale
- Analyse critique du processus évaluatif dans le cadre de l'Initiative de développement humain (INDH) en tant que stratégie socialement innovante.

- **Débat autour du concept d'Utilité sociale , de quoi parle t- on ?**
- La notion d'utilité sociale de l'ESS a émergé en France dans les années 1970 dans un questionnement sur les conditions d'exercice de l'ESS. Trois décennies plus tard, elle suscite encore des débats et controverses denses.
- Aujourd'hui La définition est loin de faire l'unanimité. En raison de son importance cruciale, le concept d'utilité sociale constitue désormais un chantier d'investigation au sein de la société française d'évaluation(SFE).

**Trois Définitions de
l'US à envisager**

```
graph TD; A[Trois Définitions de l'US à envisager] --> B[B. Perret]; A --> C[J.C. Gosset]; A --> D[J. Gadret];
```

B. Perret

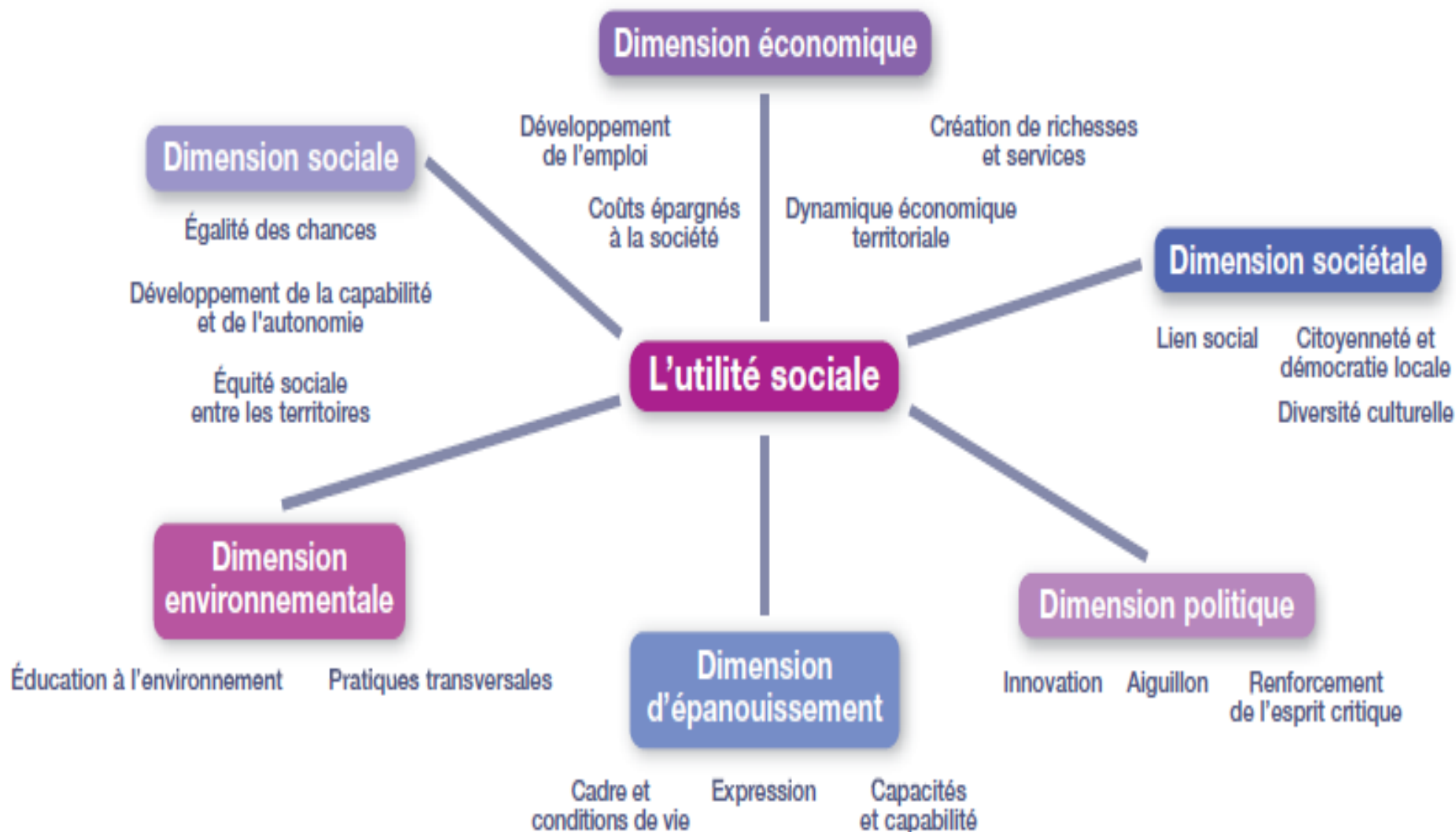
J.C. Gosset

J. Gadret

- **Selon B. Perret** l'US porte sur un enjeu de reconnaissance, *c'est une convention de langage par laquelle s'exprime une forme de dette de la collectivité vis-à-vis d'acteurs sociaux qui contribuent hors marché à la réalisation de certaines de ses finalités*
- **Pour J.C.Gosset** « l'utilité sociale peut concerner des besoins non satisfaits par le marché, des activités en direction de personnes exclues ou en voie d'exclusion ou être définie par les instances concernées ». Cette définition nous paraît restrictive car elle est limitée à un espace public d'où la définition de J.Gadrey
- **J.Gadrey** : La notion d'utilité sociale doit donc servir à marquer un territoire en revendiquant des régulations spécifiques, juridiques et fiscales pour l'essentiel. *D'où l'invention de l'utilité sociale comme convention émergente pouvant justifier de nouvelles régulations*

- **Le contenu concret de la notion d'utilité**
- En matière d'utilité sociale, la détermination du contenu concret de l'utilité sociale est une véritable problématique pour les acteurs. Certains auteurs se sont contentés de présenter ***une grille de synthèse des dimensions et des critères rencontrés dans l'ensemble des travaux recensés***

Les différentes dimensions de l'utilité sociale



- **Evaluation de l'utilité sociale**
- **D'une manière générale** l'évaluation est un outil que se donnent les parties, convention par convention, pour apprécier la validité de leur objectif initial, des conditions de sa réalisation, des raisons éventuelles qui peuvent justifier des écarts entre le projet ou l'objectif initial et sa réalisation finale.

- Evaluer, ***c'est porter un jugement sur le niveau (la valeur)*** de l'exécution d'un programme (résultats) par rapport au processus que l'on s'était donné au départ (les objectifs).
- Evaluer, ***c'est expertiser la valeur*** des prestations réalisées, leur adéquation aux objectifs affichés.
- L'évaluation permet ***d'apprécier si une politique, un projet est cohérent*** (dans sa conception et sa mise en œuvre), efficace (effets conformes aux objectifs), efficiente (coûts / avantages), effective (conséquence pour la société...), pertinente (objectifs en adéquation avec les problèmes qu'elle est supposée résoudre).

- Dans le cadre de l'évaluation de l'utilité sociale, cette évaluation peut se faire à trois niveaux (Développement et Emploi, 2002) :
 - **un contrôle** : vérifier que les règles sont respectées
 - **une évaluation en continu** :
 - vérifier que les objectifs fixés (bénéficiaires intermédiaires et bénéficiaires ultimes) sont atteints (Résultats et impacts).
 - Faire évoluer le dispositif
 - **une évaluation lourde à un moment T** : analyser à période régulière l'impact et la valeur ajoutée de l'activité par rapport aux finalités.

- **l'évaluation de l'utilité sociale dans le domaine de l'INDH**
- Pour examiner le registre évaluatif de l'INDH nous avons pris comme appuie les rapports élaborés sur la période 2005-2015. Notre méthode consiste à démontrer si l'évaluation répond aux démarches développées dans ce papier. Il s'agit plus particulièrement de répondre aux questions suivantes :
- *Est ce que les différentes dimensions de l'utilité sociale ont été prises en considération ?*
- *Dans ces rapports l'évaluation correspond-elle à l'évaluation de l'utilité sociale dont elle question dans ce papier ?*

1 Le caractère innovant de l'INDH

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), est une initiative novatrice au Maroc pour réduire la pauvreté, l'exclusion sociale et la précarité, s'inscrit dans une vision globale du développement social et humain pour le pays. ***L'INDH est un programme de développement communautaire participatif, ce qui signifie que ce sont les habitants des communautés cibles, eux-mêmes, qui vont exprimer leurs besoins en matière d'équipements et de services sociaux, d'appui aux activités génératrices de revenus, de renforcement des capacités et d'animation sociale.***

- **Plusieurs facteurs expliquent le caractère innovant de l'INDH dont notamment :**
 - Définition d'un projet en référence avec le développement humain,
 - Traitement de l'exclusion urbaine à égalité avec la pauvreté rurale,
 - Introduction de nouvelles formes de gouvernance locale, susceptibles de transformer à terme, la gestion des affaires publiques,
 - Ciblage géographique (carte de la pauvreté),
 - Souci de convergence des programmes sectoriels,
 - Volonté participative,
 - Appui de l'Etat à tous les niveaux,
 - Procédures administratives simplifiées.

2 Les dimensions de l'utilité sociale dans l'INDH

L'examen des différents rapports d'évaluation d'impacts de l'INDH **(26)** ne semblent pas évoquer le concept d'utilité sociale, mais on peut y déceler toutes les dimensions inhérentes à ce concept telles que ceux figurant dans le tableau ci-dessus.

Les activités de l'INDH **en milieu rural** ont pour objectif de réduire la pauvreté et l'exclusion de citoyens ruraux. Les objectifs **en milieu urbain** visent à renforcer l'insertion, la cohésion sociale et l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des populations. Les actions prévues peuvent être regroupées sous quatre volets :

Dimensions de l'utilité sociale	Les sous dimensions	Aspects problématiques
Dimension 1 : L'utilité sociale à forte composante économique	La richesse économique créée ou économisée par l'ESS	que faut-il imputer aux associations comme bénéfice collectif au titre de leur contribution à la réduction du chômage ?
	La dynamique de territoire,	
Dimension 2 : la lutte contre l'exclusion et les inégalités, du développement humain et du développement durable	Lutte contre l'exclusion et les inégalités, développement des « capacités »	les risques de désengagement de l'État dans des domaines où l'addition d'actions locales ne peut suffire
	Solidarité internationale et développement humain	
	Développement durable	risque d'oubli des inégalités, le risque d'inégalités persistantes entre territoires ou entre publics
Dimension 3 : Lien social de proximité et démocratie participative	Lien social de proximité	
	Démocratie participative (notamment locale)	
Dimension 4 : Innovation sociale et solidaire	Aucune	un "besoin émergent" peut n'être que le besoin de faire face à un retrait de l'État ou aux conséquences sociales négatives d'orientations publiques ou privées, dans des conditions qui ne sont pas socialement optimales.
Dimension 5 : Utilité sociale "interne", mais avec des effets possibles de "contagion"	Désintéressement, don et bénévolat, mutualisation (des ressources, des compétences, des risques)	échapper aux règles de contrôle jugées encore trop "démocratiques" des entreprises et de leurs comptes.
	Gouvernance alternative et plus	

- Soutien à l'accès aux infrastructures de base/aux services de proximité et aux équipements sociaux/urbains de base.
- Dynamisation du tissu économique local par des activités génératrices de revenus/d'emploi
- Soutien à l'action et à l'animation sociale, culturelle et sportive
- Renforcement de la gouvernance et des capacités locales.

- Les dimensions de l'utilité sociale de l'INDH figurent dans le programme de 1,2 milliards de Dollars réparti sur quatre composantes sur la période 2005-2010, il s'agit de:
- Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural,
- Programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain,
- Programme de lutte contre la précarité,
- Programme transversal de développement humain,
- La promotion de l'égalité de genre dans la vie économique

- **3 L'évaluation de l'INDH**

L'évaluation de l'INDH au Maroc ou mesure d'impact ou évaluation d'impact se fait soit par l'ONDH (observatoire national de développement humain) soit en partenariat avec la banque mondiale et quelque fois le tissu associatif. L'examen de tous les rapports d'évaluation ne fait aucune allusion à l'utilité sociale. Toutefois les trois niveaux d'évaluation de l'utilité susmentionnés sociale y sont présent tels que :

- **Un contrôle** : vérifier que les règles sont respectées
- - **une évaluation en continu** :
- vérifier que les objectifs fixés (bénéficiaires intermédiaires et bénéficiaires ultimes) sont atteints (Résultats et impacts).
- Faire évoluer le dispositif
- -**une évaluation lourde à un moment T** : analyser à période régulière l'impact et la valeur ajoutée de l'activité par rapport aux finalités.

- Le référentiel d'évaluation contient un ensemble d'indicateurs et de critères qui cadrent le rapport sur le développement humain au Maroc (santé, pauvreté, exclusion, fragilité sociale, déperdition scolaire, la question genre....etc.). Ce sont les dimensions de l'utilité sociale évoquées précédemment.
-
- L'analyse des différents programme d'évaluation montrent que les temps d'évaluation y sont respectés, à savoir : *l'évaluation ex-ante- l'évaluation mi- parcours- l'évaluation ex-post et l'évaluation d'impact.*

En dépit des efforts d'évaluations consentis en matière d'évaluation, des insuffisances peuvent être soulevés:

- absence d'informations sur le suivi des projets, le fonctionnement des infrastructures ;
- absence d'informations sur l'impact des projets ;
- absence de mécanismes permettant aux bénéficiaires de donner leur avis sur la réalisation des projets, leur utilisation et leur satisfaction ;
- les dispositions spécifiques relatives à la composante vulnérabilité n'ont pas été activées;
- le système d'information, basé sur le web, n'a été que partiellement rendu opérationnel ;
- l'absence de suivi des projets après achèvement ;

- On note également la présence du phénomène d'une asymétrie dans le processus évaluatif . ***En effet, les informations remontaient mais ne redescendaient pas et une bonne partie des informations et des propositions des rapports étaient principalement orientée vers les demandes des bailleurs de fonds.***

•

- ***Recommandations*** :

- Mise en place d'un appareil conceptuel et son opérationnalisation
- Mise en place d'un cadre évaluatif de l'utilité sociale

- **CONCLUSION**

- Il est difficile de trouver une définition consensuelle de l'utilité sociale. Le terme fait objet de débat. Les termes concurrents tels que : plus value sociale, bénéfice collectif, capital social, responsabilité sociale, sont loin de clarifier le débat. Dès lors on se limite aux dimensions et critères de l'utilité sociale. Cette ambiguïté conceptuel pose des problèmes au niveau de l'évaluation de l'utilité sociale, puisque quelque soit les orientations retenues, l'évaluation, à travers l'identification et la mesure de l'utilité sociale, devient un instrument de la régulation publique de l'ESS et on doit donc clarifier l'appareil conceptuel relatif à cette évaluation. Ce problème se pose pour le cas de l'INDH au Maroc où le concept même d'utilité sociale n'a pas encore de place dans le registre évaluatif quoique ses dimensions sont là ceci marque un déficit flagrant dans le processus évaluatif de l'INDH.

